

NATHALIE
LAURICELLA

2024
BÂTONNAT



SeulOnVaPlusViteEnsembleOnVaPlusLoin

Pourquoi es tu devenue avocat ?
C'était mon rêve d'enfant, c'est devenu une passion

Quel est ton parcours ?

Pour financer mes études et élever mon fils, j'ai travaillé en qualité de secrétaire dans des cabinets d'avocats, ce qui m'a permis d'appréhender notre univers avant même de prêter serment en 2003

Pourquoi veux tu être bâtonnier ?

C'est le seul moyen de mettre en œuvre toutes mes propositions, lesquelles n'apporteront que du positif à tous les avocats marseillais. Je souhaite consacrer autant d'énergie et de détermination pour le Barreau de Marseille que ce que j'ai déployé pour le Marché Immobilier des Avocats

Pourquoi te présentes tu seule ?

Je suis parfaitement capable d'assumer seule cette tâche, comme tous nos précédents Bâtonniers. En outre, l'élection d'un binôme représente un surcoût non négligeable que je préfère consacrer à des actions directement profitables aux confrères. Enfin, 15 ans après sa création à Paris, la répartition des tâches entre le binôme est floue, ce qui peut poser des problèmes de gouvernance et je préfère optimiser l'investissement des élus, des syndicats, des lauréats, des anciens bâtonniers, des responsables de commission, des avocats honoraires....

Comment as tu construit ton programme ?

Tout au long de ces années au service du collectif, j'ai constaté que nos précédents Bâtonniers avaient mis en œuvre de nombreux services pour les confrères, lesquels peuvent toujours être optimisés.

Il existe également des dysfonctionnements qu'il convient de régler et il y a encore tellement de choses à créer.

J'ai listé des thèmes qui me paraissent importants et formulé pour chacun d'entre eux des propositions innovantes, pragmatiques et réalistes



Vivre ensemble et prendre soin des plus vulnérables



**SOLIDARITE
PARTAGE
CONVIVALITE**



Création d'un bureau pour la réception des clients à destination des avocats dont les locaux ne permettent pas d'accueillir des PMR



Convention de prévention des risques sanitaires (dépistage, vaccination, bilans de santé, sensibilisation dans les locaux de la Maison de l'Avocat)

Espace de bien-être et de détente (cours de yoga, sophrologie, thérapeutes, massages, salon de lecture, baby-foot, billard....)



Team building : organisation d'évènements conviviaux pour créer du lien entre les avocats marseillais (concours de contrée, retransmission des grands évènements sportifs, ciné débat, soirée littéraire....)

➡ **Un nombre trop important de jeunes avocates quittent la profession après un congé maternité. De nombreux barreaux ont déjà souscrit un régime de prévoyance de groupe dénommé contrat chance parentalité pour réduire la charge financière du maintien de la rétrocession pour les collaborateurs et permettre plus particulièrement aux avocates libérales de pouvoir concilier maternité et activité professionnelle, sans perte de revenus.**



Souscription d'un contrat chance parentalité par le Barreau de Marseille

Les jeunes avocats

Présentation annuelle des services de la Maison de l'Avocat en mars de chaque année permettant aux nouveaux avocats de se familiariser avec leur activité pour favoriser une meilleure interaction avec les salariés de la Maison de l'Avocat

**VALEURS
TRADITIONS
TRANSMISSION**

➡ A compter du 1er janvier 2025, au cours des 2 premières années d'exercice professionnel, les jeunes avocats :

- bénéficieront de l'accompagnement d'un avocat référent désigné par le Conseil de l'Ordre
- devront suivre au titre de la formation continue 10 heures sur la gestion d'un cabinet d'avocat et 10 heures sur la déontologie et le statut professionnel

Concertation avec l'école des avocats pour que le référent désigné pour le stage final soit le même que celui désigné pour les 2 premières années d'activité (sous réserve que l'élève avocat s'inscrive au Barreau de Marseille)



Établissement d'une charte du référent pour déterminer les critères de désignation du référent et l'étendue de sa mission

Cycle annuel de formations

- Tenue de la comptabilité
- Protection sociale (mutuelle, prévoyance, parentalité, retraite)
- Gestion de cabinet (site internet, logiciel de gestion, secrétariat à distance...)
- Communication et réseaux sociaux
- Stratégies marketing



Bourse de co-traitance pour mettre en relation un avocat qui a un besoin ponctuel de collaboration et un jeune avocat qui souhaite développer l'activité de son cabinet



Les jeunes avocats

☛ La collaboration libérale représente plus de 30 % de la profession.

Elle s'entendait comme un apprentissage de la profession qui permettait en parallèle le développement d'une clientèle personnelle en vue d'une installation ou d'une association, elle tend à se transformer en une relation salariale, avec peu d'accompagnement du collaborateur et peu de temps pour développer sa clientèle.

Un nombre croissant de jeunes avocats font le choix subi de l'exercice libéral à la suite d'une collaboration qui s'est mal passée.

☛ 17 % des avocats ont été victimes de harcèlement



☛ Nouvelle sanction disciplinaire depuis 2022
Interdiction de conclure un contrat de collaboration ou une convention de stage pour une durée maximum de 3 ans

Respect des conditions d'exercice du contrat de collaboration

- Contrôle a posteriori des conditions d'exécution du contrat de collaboration dans les 6 premiers mois de la conclusion du contrat
- Enquête déontologique en cas de turn over trop important de collaborateurs dans un cabinet
- Mise en place d'un **NUMERO VERT HARCELEMENT**
- Si les mesures précédentes sont insuffisantes, création d'une commission collaboration mixte paritaire



 **N° Vert**



Création d'une pépinière :
plusieurs bureaux à occupation à durée limitée et à loyer modéré pour les avocats qui ont des difficultés momentanées ou pour les jeunes collaborateurs qui souhaitent faire un test avant de s'installer



**DISPONIBILITE
ECOUTE
EMPATHIE**

La formation continue

MODERNITE
INNOVATION
DYNAMISME

☛ A compter du 1er janvier 2024 :

- L'avocat qui ne satisfait pas à ses obligations de formation continue peut être omis (20 heures par an)
- L'avocat qui détient un certificat de spécialisation perd le droit d'en faire usage (10 heures par an de formation dans son domaine de spécialisation)



Quota de formations gratuites dispensées notamment par les commissions de l'Ordre

Concertation avec l'EDASE pour que l'offre de formation continue couvre chaque domaine de spécialité et réponde au niveau de connaissances de chaque avocat



Diversité des formats : présentiel, visioconférence, streaming, ateliers, audit



Formations pratiques :



- Gestion du cabinet et du temps de travail
- Développement de la clientèle (communication, stratégies marketing, PNL, coaching, gestion du stress...)
- Obligations RGPD et LCB-FT



Formations pour étendre son champ d'activité :

- nouveaux champs d'activités ou contentieux de niche (transaction immobilière, mandataire sportif, artistique, divertissement et médias, intelligence artificielle, droit animalier, droit douanier, RGPD, indemnisation des retards de justice, contentieux de la sécurité privée, nouvelle famille
- promotion des MARD que les avocats peinent à investir



Conseil de l'ordre CARPA Commissions

Information au début de chaque année

- calendrier de la tenue des Conseils de l'Ordre
- composition des commissions, coordonnées des responsables et modalités d'intégration

Vigilance auprès de l'UNCA sur certains paramètres du logiciel e-MDF à l'appréciation de chaque barreau utilisateur



**ORGANISER
REPRESENTER
OPTIMISER**

2 sièges réservés au Conseil de l'Ordre pour les avocats honoraires avec voix consultative

3 Conseils de l'Ordre extraordinaires / an

- **CARPA** : pour évoquer des sujets communs aux 2 structures
- **Commissions** : pour présentation des rapports d'activités pour examiner les actions de fond à mener dans chaque domaine
- **Syndicats et CJBM** (séance ouverte à tous les avocats)



Réorganisation de la commission pénale

- **Défense pénale d'urgence**, toujours encadrée par des praticiens pour gérer les difficultés liées aux permanences
- **Commission pénale ouverte à tous les avocats** qui souhaitent participer aux travaux sur les sujets de fond ou d'actualités avec une formation restreinte dédiée à aider les confrères qui rencontrent à titre personnel des difficultés pénales

Désignation des Lauréats de la Conférence de l'année (à condition qu'ils exercent la matière pénale)

- Les commissions d'office à l'instruction dont l'avocat désigné est défaillant (environ 2 dossiers / an)
- Les audiences correctionnelles d'urgence pour les prévenus qui avaient un avocat choisi au stade de l'instruction, mais souhaitent, faute de moyens, être défendus par un avocat commis d'office pour l'audience correctionnelle (environ 5 dossiers / an)



Relations tribunaux et clients



Gestion des relations avec chaque chambre du tribunal (un avocat responsable de la commission dédiée et un avocat non-praticien de la matière pour conserver plus d'indépendance dans les négociations)

Gestion des incidents en matière pénale, familiale et sociale : création d'une équipe de référents dans les commissions concernées pour assister le membre du Conseil de l'Ordre de permanence si nécessaire

Négociation d'une convention avec le Tribunal Judiciaire pour obtention des AFM plus rapidement, voire dématérialisés (ce qui existe déjà pour le Tribunal administratif)



Diffusion aux avocats des coordonnées des greffiers et magistrats des juridictions marseillaises

Rappel du service des permanenciers des chambres civiles et des modalités d'utilisation (que beaucoup de confrères ont oublié, ce qui menace son existence)

Vigilance sur la participation active des avocats à toutes discussions relatives à l'implantation et à la construction de la future Cité Judiciaire

Rapport annuel d'activités de la commission déontologie pour identifier les infractions déontologiques les plus fréquentes



Formation annuelle et rédaction d'un vadecum sur la déontologie et le contenu de la convention d'honoraires, les méthodes de facturation et la constitution du dossier de taxation des honoraires

Création d'une bibliothèque d'avis déontologiques et de trames de décisions de taxation d'honoraires par matière pour faciliter le travail des rédacteurs



Désignation d'un référent à contacter si nécessaire en amont de la constitution du dossier de taxation d'honoraires

Communication



Le 4ème Barreau de France doit se doter d'outils de communication modernes et mettre en œuvre une politique de communication efficace.

Mention dans l'annuaire du Barreau de la pratique d'une langue étrangère

Newsletter mensuelle par thème avec faculté de désinscription

- Informations ordinales avec transmission de l'ordre du jour du Conseil de l'Ordre
- Formations
- Évènements
- Annonces (collaboration – co-traitance – stage – location de bureaux)

Création d'une application digitale



Utilisation des réseaux sociaux pour les formations et les évènements avec un lien d'inscription



Création d'une commission communication avec pour mission :

- Rédiger un vadémécum communication et déontologie
- Rendre des avis déontologiques sur des saisines a priori ou a posteriori
- Contrôler le respect des règles déontologiques sur les réseaux sociaux



Création d'un service communication / évènementiel (embauche d'un salarié dédié et recours à une agence de communication) avec pour mission :

- Rénovation du site et mise à jour des informations en temps réel
- Publicité fonctionnelle
- Gestion des réseaux sociaux
- Partenariats avec des journaux locaux
- Participation accrue du Barreau de Marseille à tous les évènements économiques, sociaux, sportifs, culturels du territoire
- Organisation d'évènements récurrents et culturels
- Réactivation des conventions de jumelages avec les barreaux étrangers

Ton état d'esprit actuel :
Déterminée, motivée et prête !

Un brin d'humour :
Je ne suis pas parfaite, mais je suis avocat, c'est presque pareil



La vertu que tu estimes le plus :
L'humilité
Ce que tu détestes par-dessus tout :
Le mensonge

Les fautes qui t'inspirent le plus d'indulgence :
Celles commises par nécessité

Le mot que tu préfères :
Merci
Le mot que tu détestes le plus :
On verra

Ton rêve de bonheur :
Voyager avec ceux que j'aime

Ton occupation préférée :
Tout ce qui est manuel, faire des travaux, de la déco, de la couture, cuisiner, fabriquer des bijoux, créer en général



Un bâtonnier à l'écoute et au service de tous les avocats

Je serai là !